



Comité syndical du 15 décembre 2017

DELIBERATION N° 17-028

Objet : Convention de mise à disposition par le Département des locaux rénovés de la SEGPA d'Ecouen et autorisation à lancer le marché de création des plateaux techniques pour l'implantation d'une plateforme de formation aux métiers de la fibre optique et du bâtiment intelligent (Hub numérique Nikola Tesla)

Le quinze décembre deux mille dix-sept à neuf heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

Sont présents :

Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
Acte rendu exécutoire :	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
Publication ou notification :	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine

Sont excusés et suppléés :

M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Carnelle Pays de France a été suppléé par Mme Christiane AKNOUCHE
M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. Marcel BOYER
M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes a été suppléé par M. Mathieu LAURENT

Ont donné pouvoir :

Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE
Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Pierre-Édouard EON
M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à Mme Corinne VASSEUR

Secrétaire de séance : M. Pierre-Édouard EON



Le Comité syndical,

Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu le rapport n° 17-028,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

PREND ACTE de l'état d'avancement du projet de "Hub Numérique Nikola Tesla" pour la formation aux métiers du bâtiment intelligent et de la fibre optique ;

DIT que ce projet s'inscrit en cohérence avec les clauses de formations et d'insertion intégrées dans la convention de délégation de service public attribuée le 16 décembre 2016 à la société TDF ;

AUTORISE le Président à lancer les marchés d'équipements correspondants pour un montant maximum de deux millions d'euros hors taxes,

APPROUVE la convention avec le Département du Val d'Oise de mise à disposition au profit du Syndicat mixte Val d'Oise Numérique des locaux de la Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) d'Ecouen ;

AUTORISE le Président à signer ladite convention ;

DIT que les dépenses et les recettes correspondantes seront imputées sur le Budget du Syndicat.

Le Président

Monsieur Pierre-Édouard EON

Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique

